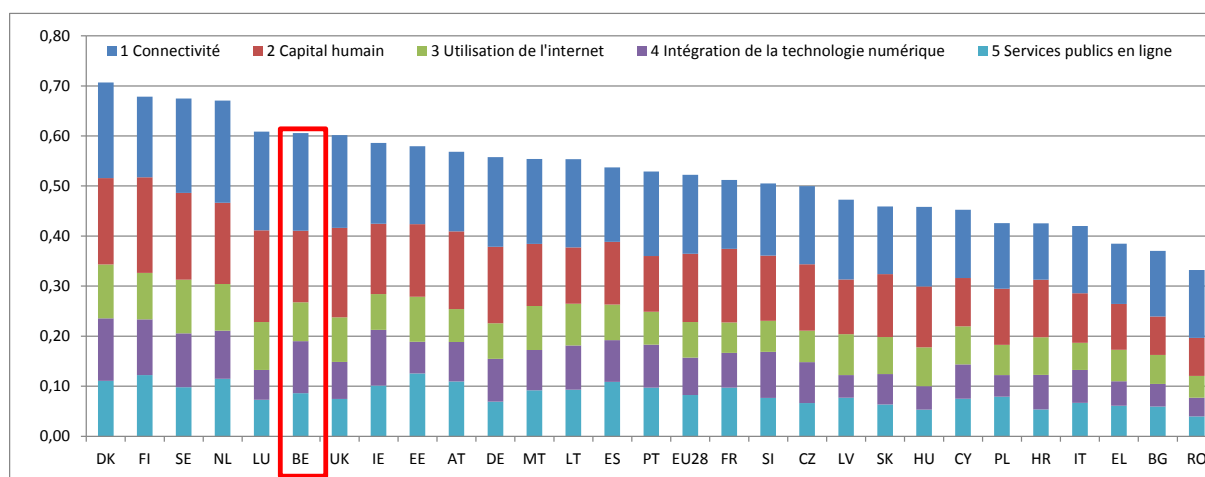


Rapport sur l'état d'avancement de l'Europe numérique (EDPR) 2017 - Profil pays Belgique

Le rapport sur l'état d'avancement de l'Europe numérique (EDPR) recense les progrès accomplis par les États membres en matière de numérisation, en associant les informations quantitatives fournies par l'indice relatif à l'économie et à la société numériques (DESI)¹ à des informations qualitatives sur les politiques propres à chaque pays. Le rapport se divise en cinq chapitres:

1 Connectivité	Haut débit fixe, haut débit mobile, vitesse de connexion et tarifs
2 Capital humain	Utilisation de l'internet, compétences numériques élémentaires et avancées
3 Utilisation de l'internet	Utilisation des services de contenu, de communication et de transactions en ligne
4 Intégration de la technologie numérique	Passage des entreprises au numérique et commerce en ligne
5 Services publics en ligne	Administration en ligne

Classement Indice relatif à l'économie et à la société numériques (DESI) 2017



¹ <https://ec.europa.eu/digital-single-market/en/desi>

	Belgique		Groupe	UE
	classement	note	note	note
DESI 2017	6	0,61	0,63	0,52
DESI 2016 ²	5	0,58	0,60	0,49

La Belgique se classe 6^e selon l'indice DESI 2017. Globalement, elle a progressé lentement au cours de l'année écoulée. Elle est mieux classée en matière de connectivité (3^e) et d'intégration de la technologie numérique par les entreprises (5^e) tandis que les services publics en ligne constituent sa plus grande faiblesse relative. Pour le pays, le principal défi à relever consiste à améliorer sa connectivité mobile.

La Belgique appartient au groupe des pays obtenant de bons résultats³.

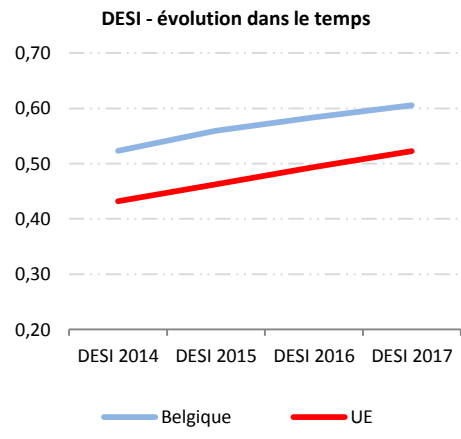
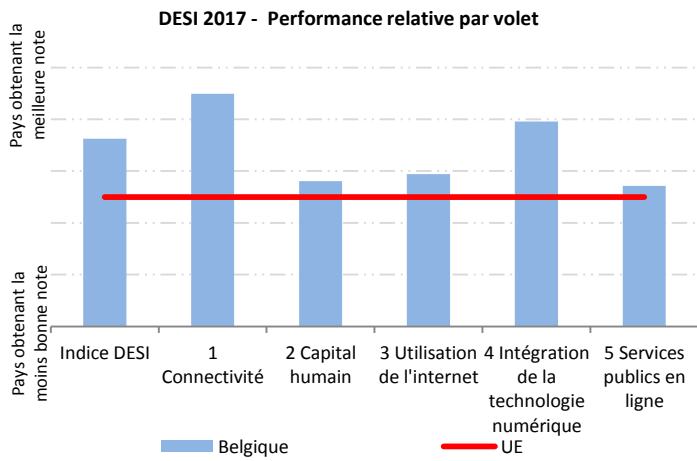
L'agenda numérique pour la Belgique («Digital Belgium»)⁴, présenté en 2015, définit la vision numérique du pays à long terme et fixe cinq priorités: les infrastructures numériques, la confiance dans le numérique et la sécurité numérique, les compétences et les emplois numériques, l'économie numérique et les pouvoirs publics numériques. D'autres stratégies existent au niveau régional, telles que «Digital Wallonia»⁵.

² L'indice DESI 2016 a été recalculé pour tous les pays afin de tenir compte de légères modifications dans le choix des indicateurs et de corrections apportées aux données sur lesquelles ils se fondent. Les scores des pays et leur classement peuvent donc avoir changé depuis la publication précédente. Pour plus d'informations, veuillez consulter la note méthodologique sur l'indice DESI, à l'adresse <https://ec.europa.eu/digital-single-market/en/desi>.

³ Les pays obtenant de bons résultats sont le Danemark, la Finlande, la Suède, les Pays-Bas, la Belgique, le Royaume-Uni, l'Irlande, le Luxembourg et l'Estonie.

⁴ <http://www.digitalbelgium.be/fr>

⁵ <https://www.digitalwallonia.be/>



1 Connectivité

1 Connectivité	Belgique		Groupe	UE
	classement	note	note	note
DESI 2017	3	0,78	0,75	0,63
DESI 2016	2	0,76	0,73	0,59

	Belgique				UE
	DESI 2017		DESI 2016		DESI 2017
	valeur	classement	valeur	classement	valeur
1a1 Couverture du haut débit fixe % des ménages	99,93 % → 2016	7	99,93 % 2015	6	98 % 2016
1a2 Adoption du haut débit fixe % des ménages	80 % ↑ 2016	6	78 % 2015	6	74 % 2016
1b1 Adoption du haut débit mobile Abonnements pour 100 personnes	68 ↑ Juin 2016	23	61 Juin 2015	23	84 Juin 2016
1b2 Couverture 4G⁶ % ménages (moyenne des opérateurs)	95 % 2016	7	N.D.		84 % 2016
1b3 Spectre⁷ % de l'objectif	68 % ↓ 2016	15	72 % 2015	14	68 % 2016
1c1 Couverture NGA % des ménages	99 % → 2016	2	99 % 2015	2	76 % 2016
1c2 Abonnements au haut débit rapide % abonnements >= 30 Mbps	81 % ↑ Juin 2016	1	78 % Juin 2015	1	37 % Juin 2016
1d1 Prix du haut débit fixe⁸ % revenu	1,3 % ↓ prix 2016, revenu 2015	18	1,2 % prix 2015, revenu 2015	18	1,2 % prix 2016, revenu 2015

En 2016, la Belgique reste dans le peloton de tête du volet «connectivité», mais perd une place par rapport à 2015. Désormais troisième dans l'UE, le pays a dû faire face à une relative détérioration de ses performances en matière de couverture et de prix de l'accès au haut débit fixe, ainsi que d'assignation des fréquences. En revanche, l'adoption du haut débit fixe et mobile, chiffrée à respectivement 2 et 7 points de pourcentage, n'a pas suffi à améliorer la position du pays dans ces catégories. En particulier, l'utilisation de la connectivité mobile en Belgique reste largement en retard par rapport aux tendances relevées dans les autres pays du même groupe et représente moins de la moitié du niveau d'utilisation observé dans le pays arrivant en tête du groupe. La couverture 4G se situe dans la moyenne du groupe et peut encore être améliorée pour correspondre à la couverture NGA la plus avancée du pays.

⁶ Il s'agit d'un nouvel indicateur DESI mesurant la couverture moyenne des réseaux 4G des opérateurs de télécommunications.

⁷ On observe un recul dans la plupart des États membres, en raison de la nouvelle harmonisation européenne de la bande de 700 MHz en avril 2016.

⁸ À la suite d'une légère modification méthodologique, les données historiques ont été recalculées.

Le gouvernement belge s'est engagé en faveur d'une ambitieuse stratégie numérique visant à offrir aux utilisateurs une connectivité de 1 gigabit/s d'ici à 2020 ainsi qu'à se hisser à la troisième place de l'indice relatif à l'économie et à la société numériques. Pour atteindre ces objectifs, le gouvernement s'appuie sur les investissements menés par le marché et soutenus par un cadre réglementaire favorable. Un plan destiné à couvrir les «zones blanches», à la connectivité fixe et mobile insuffisante, est en cours de préparation en étroite coopération entre les niveaux fédéral, régional et communal⁹. Par ailleurs, un accord conclu en 2016 entre le gouvernement wallon et les entreprises en vue de faciliter le déploiement de l'infrastructure sans fil, en échange d'un allègement fiscal, fournit une indication des moyens pouvant permettre d'encourager le déploiement des réseaux de communication numériques.

Afin de stimuler la connectivité et d'arriver, d'ici à 2020, à une société du gigabit, la Belgique devra continuer à promouvoir l'adoption du haut débit et une infrastructure mobile de qualité. Surtout en ce qui concerne l'adoption du haut débit mobile, le pays est largement dépassé par d'autres pays obtenant de bons résultats. Une facilitation ciblée du développement de l'infrastructure, associée à la promotion de solutions de connectivité mobile à valeur ajoutée, pourrait permettre d'y remédier. L'achèvement rapide de la mise en œuvre de la directive relative à des mesures visant à réduire le coût du déploiement de réseaux de communications électroniques à haut débit sera important pour alléger les contraintes réglementaires des opérateurs, de même qu'une plus ample coordination entre les communes au sujet des conditions de déploiement, qui pourrait déboucher sur des orientations régionales.

⁹ <http://www.decree.be/fr/le-ministre-de-croo-%C3%A9labore-un-plan-d%E2%80%99action-pour-les-communes-mal-desservies-sur-le-plan-des>

2 Capital humain

2 Capital humain	Belgique		Groupe	UE
	classement	note	note	note
DESI 2017	11	0,57	0,68	0,55
DESI 2016	11	0,56	0,66	0,53

	Belgique				UE
	DESI 2017		DESI 2016		DESI 2017
	valeur	classement	valeur	classement	valeur
2a1 Utilisateurs de l'internet % particuliers	84 % 2016	↑ 9	83 % 2015	9	79 % 2016
2a2 Personnes ayant acquis au moins les compétences numériques de base % particuliers	61 % 2016	↑ 9	60 % 2015	10	56 % 2016
2b1 Spécialistes en TIC¹⁰ % des salariés	4,2 % 2015	→ 7	4,2 % 2014	6	3,5 % 2015
2b2 Diplômés en STEM Pour 1 000 personnes (âgées de 20 à 29 ans)	14 2014	↑ 21	13 2013	25	19 2014

Dans le volet «capital humain», la Belgique est performante et progresse lentement. Ses habitants sont des utilisateurs réguliers de l'internet et possèdent en général de bonnes compétences numériques. En 2016, 68 % des Belges ont indiqué posséder au moins des compétences numériques de base, contre 56 % dans l'UE.

S'il dispose d'une main-d'œuvre généralement qualifiée avec un niveau élevé d'études supérieures, le pays enregistre un faible nombre de diplômés dans les sciences, la technologie et les mathématiques («STEM»). La pénurie dans ces domaines pourrait devenir un obstacle majeur à la croissance et à l'innovation, la rareté des ressources se faisant d'ores et déjà sentir pour certaines fonctions qui exigent, par exemple, des compétences numériques. Aujourd'hui déjà, dans certaines zones géographiques, on constate une pénurie d'experts qualifiés en TIC. Remédier à la pénurie de spécialistes en TIC reste indispensable pour favoriser la transformation numérique de l'économie belge.

Pour développer les compétences numériques de la population, les autorités belges ont lancé «Digital Champions» (les champions du numérique)¹¹, coalition des compétences numériques nationales belges. Cette initiative regroupe plusieurs programmes existants et expérimente également de nouvelles approches, telles que l'intervention de professionnels des TIC dans les écoles afin de motiver les jeunes. Début 2017, le gouvernement fédéral belge a annoncé la création d'un fonds pour les compétences numériques de 18 millions d'euros sur trois ans, qui financera également des formations sur le codage et d'autres

¹⁰ Les données historiques ont été révisées par Eurostat.

¹¹ digitalchampions.be

compétences numériques destinées aux jeunes. Cette initiative est complétée par le lancement d'une plateforme à haute visibilité pour la transformation et l'éducation numériques, située à la gare Centrale de Bruxelles, appelée BeCentral¹².

En Flandre comme en Wallonie, des mesures ont été prises pour lutter contre le faible taux de diplômés en sciences et en ingénierie. Sur la base de ces initiatives, il reste nécessaire de renforcer le dialogue entre les systèmes éducatifs et les entreprises, afin de faire correspondre les programmes d'enseignement avec la demande du marché du travail, compte tenu de la coexistence paradoxale d'un chômage des jeunes élevé et de postes non pourvus dans le secteur des TIC.

¹² <http://www.becentral.org/>

3 Utilisation de l'internet

3 Utilisation de l'internet	Belgique		Groupe	UE
	classement	note	note	note
DESI 2017	11	0,52	0,60	0,48
DESI 2016	12	0,49	0,57	0,45

	Belgique				UE
	DESI 2017		DESI 2016		DESI 2017
	valeur	classement	valeur	classement	valeur
3a1 Actualités % de personnes ayant utilisé l'internet au cours des 3 derniers mois	65 % ↑	24	62 %	24	70 %
	2016		2015		2016
3a2 Musique, vidéos et jeux¹³ % de personnes ayant utilisé l'internet au cours des 3 derniers mois	72 %	23	N.D.		78 %
	2016				2016
3a3 Vidéo à la demande¹⁴ % de personnes ayant utilisé l'internet au cours des 3 derniers mois	12 %	17	N.D.		21 %
	2016				2016
3b1 Appels vidéo % de personnes ayant utilisé l'internet au cours des 3 derniers mois	44 % ↑	16	42 %	16	39 %
	2016		2015		2016
3b2 Réseaux sociaux % de personnes ayant utilisé l'internet au cours des 3 derniers mois	80 % ↑	3	78 %	2	63 %
	2016		2015		2016
3c1 Secteur bancaire % de personnes ayant utilisé l'internet au cours des 3 derniers mois	75 % ↑	7	73 %	7	59 %
	2016		2015		2016
3c2 Achats % d'utilisateurs de l'internet (année dernière)	65 % ↑	12	64 %	12	66 %
	2016		2015		2016

En ce qui concerne la propension des particuliers à utiliser les services de l'internet, la Belgique a amélioré ses performances, passant de la 12^e à la 11^e place en Europe. Les utilisateurs belges de l'internet lisent l'actualité en ligne (65 %), écoutent de la musique, regardent des vidéos et jouent à des jeux en ligne (72 %), regardent des films (12 %) et passent des appels vidéo sur l'internet (44 %). Ils utilisent les réseaux sociaux (80 %) et utilisent des services bancaires en ligne (75 %). De manière générale, les utilisateurs belges utilisent moins l'internet pour leurs achats que les Européens (65 % des utilisateurs de l'internet, contre 66 % pour l'UE-28), atteignant la 12^e place du classement des 28 États membres.

¹³ Rupture de série due à un changement intervenu dans l'enquête Eurostat.

¹⁴ Rupture de série due à un changement de source de données. La nouvelle source est Eurostat.

4 Intégration de la technologie numérique

4 Intégration de la technologie numérique	Belgique		Groupe	UE
	classement	note	note	note
DESI 2017	5	0,52	0,44	0,37
DESI 2016	5	0,48	0,41	0,35

	Belgique				UE DESI 2017 valeur
	DESI 2017		DESI 2016		
	valeur	classement	valeur	classement	
4a1 Échange électronique d'informations % entreprises	50 % 2015	2	50 % 2015	2	36 % 2015
4a2 RFID % entreprises	5,5 % 2014	8	5,5 % 2014	8	3,9 % 2014
4a3 Médias sociaux % entreprises	22 % ↑ 2016	10	19 % 2015	10	20 % 2016
4a4 Facturation en ligne % entreprises	16 % ↑ 2016	14	12 % 2015	16	18 % 2016
4a5 Nuage % entreprises	18 % ↑ 2016	7	17 % 2015	7	13 % 2016
4b1 PME vendant en ligne % PME	23 % ↓ 2016	6	24 % 2015	5	17 % 2016
4b2 Chiffre d'affaires du commerce en ligne % chiffre d'affaires des PME	19,6 % 2016	3	N.D. 2015		9,4 % 2016
4b3 Ventes en ligne à l'étranger % PME	13,1 % 2015	2	13,1 % 2015	2	7,5 % 2015

La Belgique est relativement performante en matière d'intégration de la technologie numérique puisqu'elle est en progrès constant, excepté en ce qui concerne les ventes en ligne des PME.

La productivité pourrait encore être accrue par la promotion des technologies numériques combinée à une main-d'œuvre capable d'utiliser ces technologies.

Compte tenu de ce potentiel, le passage des entreprises au numérique et «l'industrie 4.0» figurent également parmi les priorités des stratégies numériques des régions flamande et wallonne, telles que Made Different¹⁵ ou le plan Marshall 4.0¹⁶.

Au niveau fédéral, un nouveau cadre juridique pour l'économie du partage a récemment été adopté; celui-ci couvre l'impôt sur le revenu, la sécurité sociale et la TVA. Par exemple, les

¹⁵ <http://www.madedifferent.be/>

¹⁶ <http://planmarshall.wallonie.be/>

revenus tirés de services fournis par l'intermédiaire d'une application ou d'une plateforme numérique sont imposés au taux réduit simplifié de 10 % (voir encadré).

Fait marquant 2017¹⁷: un nouveau cadre juridique pour l'économie collaborative

De plus en plus de personnes fournissent des services à d'autres personnes en tant que petits entrepreneurs via des applications et d'autres plateformes numériques («économie du partage» ou «économie collaborative»). Le statut juridique de certaines de ces activités n'était pas totalement clair. Afin de permettre aux services innovants de prospérer et d'apporter une sécurité juridique, la Belgique a adopté, au début de 2017, un nouveau cadre juridique innovant pour ces services. En vertu de ces nouvelles règles, ces services seront imposés à un taux réduit et simplifié de 10 %.

La nouvelle législation s'appliquera aux revenus plafonnés à 5 000 EUR, de manière à également éviter les fraudes ou la concurrence déloyale avec les petites entreprises et les entrepreneurs professionnels. Avant l'instauration de ces nouvelles règles, la plupart des activités de l'économie du partage étaient imposées à un taux de 33 %.

Au lieu d'exiger des particuliers qu'ils déclarent leurs revenus aux autorités fiscales, les plateformes enregistrées doivent prélever l'impôt à la source et envoyer les informations aux autorités fiscales. Selon les autorités belges, les frais administratifs pour les personnes proposant ce genre de services seront minimes. Il ne sera pas nécessaire de s'inscrire au registre belge des entreprises, ni de demander un numéro de TVA. Les personnes qui souhaitent transformer une activité d'appoint dans l'économie du partage en une profession doivent passer au statut d'indépendant à titre principal ou complémentaire.

¹⁷ Fait marquant 2016: Fix My Street Bruxelles: à partir d'avril 2015, les 19 communes de Bruxelles sont devenues membres actifs de Fix My Street Brussels, plateforme web et mobile qui permet aux citoyens et à l'administration de signaler les défauts de l'espace public. Le Centre d'Informatique pour la Région Bruxelloise (CIRB) a œuvré au développement et assure la maintenance du site web et de l'application pour les mobiles. L'application permet de localiser les défauts et d'en donner une description. Elle comprend un outil de mise à jour qui informe les citoyens et l'administration à chaque étape de l'incident. Bien qu'une analyse d'impact n'ait pas encore été effectuée, il s'agit d'un service prometteur de la production participative des données nécessaires à l'administration de l'espace public, permettant aux citoyens de suivre les progrès réalisés par les pouvoirs publics.

5 Services publics en ligne

5 Services publics en ligne	Belgique		Groupe	UE
	classement	note	note	note
DESI 2017	13	0,57	0,59	0,55
DESI 2016	13	0,56	0,57	0,51

	Belgique				UE DESI 2017 valeur
	DESI 2017		DESI 2016		
	valeur	classement	valeur	classement	
5a1 Utilisateurs de l'administration en ligne % d'utilisateurs de l'internet (année dernière)	40 % 2016	↑ 10	39 % 2015	10	34 % 2016
5a2 Formulaires préremplis Note (0 à 100)	59 2016	↓ 11	65 2015	10	49 2016
5a3 Étendue des services en ligne Note (0 à 100)	84 2016	↓ 17	85 2015	15	82 2016
5a4 Données ouvertes¹⁸ % de la note maximale	48 % 2016	↑ 21	34 % 2015	21	59 % 2016

Les services publics en ligne sont le volet dans lequel la Belgique obtient les moins bons résultats, relativement à son classement global, et les progrès accomplis l'année passée sont insuffisants. Avec une note de 0,57, le pays se classe 13^e parmi les pays de l'UE en ce qui concerne les services publics en ligne.

La structure fédérale de la Belgique pose des problèmes spécifiques pour mettre en place des services d'administration en ligne cohérents et nationaux. Les systèmes diversifiés et non nécessairement interopérables entraînent des pertes par frottement. Dans certains secteurs, tels que le domaine judiciaire, le potentiel des TIC n'est pas pleinement exploité.

En décembre 2016, le gouvernement fédéral belge a annoncé la création du «Digital Transformation Office», chargé de la transition numérique des services du gouvernement fédéral. Ce nouveau bureau fera office de centre d'excellence et d'innovation en ce qui concerne l'utilisation de nouvelles technologies et de données. Le gouvernement fédéral a également lancé un nouveau nuage gouvernemental («G-Cloud») reprenant les applications TIC de plusieurs services et ministères fédéraux.

Ces initiatives viennent compléter les différents projets en cours, tels que le programme «Vlaanderen Radicaal Digitaal» ou la «Stratégie fédérale "Open Data"» 2015-2020.

¹⁸ Modification de la source des données. Les données historiques ont également été retraitées. La nouvelle source est le Portail des données ouvertes de l'Union européenne.